



Syndicat de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Commission Administrative Paritaire des CATE

26 mars 2019

Compte-rendu

Présents :

EFA-CGC : O. DESCAMPS, D. DARPHIN,

UNSA : A. HACHETTE, N. DELAPRISON,

Administration : F. KOWALSKI, F. EDOUARD-JAHNKE,

Service RH : N. CANTIN, S. FIALEIX

Le 26 mars s'est tenue la première CAP CATE de cette nouvelle mandature et l'occasion pour nous de retrouver un mode de fonctionnement normal de cette instance. Nous avons tenu à rappeler quelques sujets d'actualités lors de la déclaration liminaire (Lecture de la [déclaration liminaire EFA-CGC](#)).

L'inquiétude d'EFA-CGC concerne, notamment, le maintien de ce corps au sein de l'ONF alors qu'il a connu peu de nouveaux arrivants ces dernières années. Cette situation est alarmante puisque 239 CATE sur 425 ont plus de 55 ans. Sur ce point, l'administration nous indique la reprise des promotions sur liste d'aptitude et la tenue d'un concours en 2019. L'autre inquiétude porte sur le peu de reconnaissance accordée à ce corps en externe, ce qui nuit aux mobilités et une rémunération toujours en deçà des autres corps de catégorie A pour des missions équivalentes. L'administration nous indique que le corps des CATE est une opportunité de promotion interne pour les TSF mais on notera, par ailleurs, que peu de CATE ont pu intégrer le corps des IAE en 2018. Nous sollicitons donc une équité de traitement avec nos collègues IAE soit par l'intégration des CATE dans ce corps des IAE ou par une revalorisation des grilles indiciaires.

1/ Approbation du règlement intérieur de la CAP

- Nous demandons une convocation formelle (et non un mail de la RH) comportant les codes de référence pour les absences dans Tempus.
- Nous mettons en évidence l'insuffisance d'éléments d'appréciation, notamment des absences d'avis des services de départ et d'arrivée sur quelques dossiers,
- Nous souhaitons qu'un courriel soit envoyé aux agents du corps lors de chaque appel à candidature, additif ou modificatif,
- Nous aimerions que les suppléants présents puissent s'exprimer en séance,

L'administration émet un avis favorable à toutes ces demandes. A suivre.

Par ailleurs, l'administration indique que les suppléants pourront assister aux CAP sur convocation mais que les frais seront à la charge des syndicats.

Vote favorable à l'approbation du règlement intérieur.

2/ Approbation du PV de la séance du 21.11.2018

EFA-CGC s'abstient (nous n'étions pas présents lors de la précédente mandature, de plus il s'agit d'une décision de l'ancienne direction, sans représentants des personnels).

3/ Mobilités

Merci de vous référer au tableau des mobilités joint à ce compte-rendu. (EFA-CGC apporte un retour personnalisé aux personnels qui nous avaient demandé un appui et confié leur dossier).

L'administration rappelle les règles de mobilités et notamment l'irrecevabilité des demandes de CATE sur des postes classés A2. Cette possibilité sera évoquée lors des négociations sur la GEPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Carrières) qui s'ouvriront à l'automne. Malgré tout, EFA-CGC a indiqué que, lors de ces négociations, nous n'aurons pas d'opposition à permettre des candidatures de CATE sur des postes A2, s'agissant ici d'une reconnaissance normale des compétences des CATE. L'administration nous confirme avoir l'intention d'œuvrer, également, dans ce sens.

2 candidatures de CATE sur poste A2 recevront finalement un avis favorable de l'administration.(Situation au 03.04.19)

4/ Nominations

Cas de 2 TSF sur tableau d'avancement CATE 2017 et devant faire mobilité pour nomination (dernier appel possible).

Nous évoquons en détail le déroulement de carrière des personnels spécialistes ou experts. Ceux-ci doivent faire mobilité après plus de 6 ans au poste à l'occasion d'une inscription sur tableau d'avancement, alors même qu'il n'existe pas de postes ouverts à profil équivalent.

Débat long, argumenté mais qui permet d'entendre la volonté d'assouplissement de l'administration sur ces règles de mobilité strictes lors des nominations CATE. Les 2 nominations pourront donc se faire sur place compte tenu de la spécialisation des missions.

Questions diverses

Nomination des personnels amenés à siéger en commission de réforme.

Les CAP doivent nommer ces personnels mais les dates des commissions de réforme sont parfois communiquées au siège 15 jours avant leur tenue. Nous proposons la tenue à distance d'une CAP extraordinaire via vidéoconférence ayant pour seul ordre du jour la nomination d'un personnel devant siéger en commission de réforme (modification du règlement intérieur à réaliser).

EFA CGC se réjouit du climat studieux et constructif de cette CAP durant laquelle tous les sujets ont pu être abordés avec une réelle volonté d'écoute.

La prochaine CAP CATE aura lieu le 18 juin 2019.

Vos représentants EFA-CGC à la CAP des CATE :

Olivier DESCAMPS

Dominique DARPIN